

30. Parce que l'acte des pensions de retraite est mis à effet sous la responsabilité des ministres de la Couronne au Parlement, et qu'ils seraient sujets à la censure du Parlement s'ils venaient à violer des droits publics ou privés acquis en vertu de cet acte.

40. Parce que la législation impériale de ces dernières années admet aux deux Chambres du Parlement les fonctionnaires civils à la retraite, à cause des grands avantages que le public peut retirer de leurs connaissances et de leur expérience des affaires, et que d'ailleurs il n'a encore résulté aucun inconvénient de ce que ces fonctionnaires sont susceptibles d'être rappelés au service public, leur rappel ne pouvant avoir lieu que dans des circonstances très-rares.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étants demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Londond'y)</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.—28.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.—18.</i>
<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par le greffier de cette Chambre.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Qu'il soit *résolu*, que cette Chambre n'insiste pas sur le second amendement au dit bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel les Communes refusent d'acquiescer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par le greffier de cette Chambre.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera cet après-midi elle reste ajournée à huit heures ce soir et que la séance de ce soir soit une séance distincte.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *McClelan (Hopewell)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée à huit heures du soir.